



Appareils de mesure du taux de pollution tabagique

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 22 mai 2019

Bonjour

je cherche à mesurer les émanations de tabac dans les toilettes de mon appartement (provenant des voisins).

Existe-t'il un appareil le permettant et où se le procurer ?

Merci

Cordialement

Réponse :

Il est possible de mesurer la présence de certains composants de la fumée de tabac. C'est le cas notamment du Monoxyde de Carbone. Il est possible également de mesurer la concentration de particules ultrafines dans l'air, ce qui donne une idée du degré de pollution. Les particules produites par les cigarettes sont extrêmement fines (de l'ordre de 0,04 à 0,09 μm), raison pour laquelle il est nécessaire d'utiliser un appareil capable de mesurer des particules allant de 0,02 à 2 μm .

Malheureusement, il y n'a pas beaucoup d'experts en matière de pollution de l'air intérieur disponibles pour effectuer ce type de mesures dans les lieux d'habitation, et les appareils restent très onéreux à l'achat.

Vous pouvez avoir d'autres renseignements en consultant l'annuaire des experts judiciaires de la Cour d'appel dont vous dépendez géographiquement. Il se peut que l'expert ne puisse pas lui-même faire les mesures mais il pourra peut-être vous indiquer quel est le professionnel idoine pour le faire.

En mai 2011, DNF-Pour un Monde Zérotabac a effectué une [enquête](#) publiée dans le [BEH](#) qui démontrait les effets délétères de la pollution tabagique de voisinage. Pour les besoins de cette enquête, l'association a acquis un matériel de haute précision mais très coûteux qu'elle a pu mettre à la disposition des victimes de cette nuisance. Les coupes budgétaires et le coût prohibitif de maintenance des appareils ne nous permettent plus de fournir ce service.